Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260427-CCAS2026_06-DE

LCCAS LANCIEUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026
DÉLIBERATION

Date de convocation
Le 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à vingt heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Marianne DAIGNAN, Présidente

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 9
Votants : 9

Etaient présents : Marianne DAIGNAN, Aude BOURGET, Patrick DALLENNES, Julie FONTAINE, Florence LEGENDRE, Frédéric DUNTZE, Rachel ERUSSARD, Catherine GUILLEUX, Valérie MEILHAUD
Absents excusés :
Secrétaire de Séance : florence LEGENDRE

Délibération n° 2026-06

Attribution des subventions aux associations

Comme les années passées, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association ADSCE (Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude) ainsi qu'à l'Epicerie Solidaire de Beaussais-sur-Mer.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'attribution de subventions ci-dessous :

- **Association ADSCE de Pleslin-Trigavou : 1500 €,**
- **Epicerie Solidaire de Beaussais-Sur-Mer 2500 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Florence LEGENDRE, Secrétaire

Marianne DAIGNAN, Présidente

MAIRIE de LANCIEUX 22770 (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le 18/05/2026
et de la transmission au représentant de l'Etat, le 18/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.